

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU

Le lundi 8 février 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 février 2021, assorti de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de la Ville de Reims.

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER.

Secrétaire :

Laure MILLER

Vice-Secrétaire :

Charles GERMAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

CM-2021-1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020
Approbation

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH, Catherine VAUTRIN

Étaient représenté(e)s : Orélie MINGOLLA par Laurence BILLY, Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 56, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-2 : Décision modificative n°1
Exercice 2021 - Budget principal

de recourir, à un vote global des adaptations de crédits, sans vote formel sur chacun des chapitres,

d'adopter la première décision modificative pour le budget principal.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Orélie MINGOLLA par Laurence BILLY, Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 51, Contre : 0, Abstention : 6 (Faisons respirer Reims, Monsieur Jean Claude PHILIPOT, Monsieur Léo THYBURCE).

CM-2021-3 : Délai global de paiement
Intérêts moratoires dus par le comptable public
Recouvrement

d'autoriser le recouvrement auprès du directeur départemental des finances publiques de la part des intérêts moratoires 2020, imputable au comptable, à hauteur de 7 303,74 €.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Orélie MINGOLLA par Laurence BILLY, Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-4 : Tarifs des services municipaux 2021
Adaptation

de compléter et de modifier ses délibérations n°CM-2019-109 du 13 mai 2019, n°CM-2019-327 du 16 décembre 2019 et n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020, afin de :

fixer les réductions applicables aux frais de scolarité des élèves inscrits au Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'année 2020/2021 et de suspendre le prélèvement automatique et de reporter la facturation aux usagers pour les frais de scolarité, suite à la dégradation des enseignements impactés par la crise sanitaire.

autoriser la vente de nouveaux produits dans les boutiques des musées municipaux et d'adopter le prix de vente unitaire de ces nouvelles références.

adopter la modification de plusieurs tarifs concernés par des ajustements.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Orélie MINGOLLA par Laurence BILLY, Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-5 : Dérogation au repos dominical
pour les commerces de détail de la Ville
Modification

de modifier sa délibération n°CM-2020-287 du Conseil municipal du 14 décembre 2020, définissant les dates des dérogations aux repos dominicaux pour l'année 2021,

d'émettre un avis favorable au changement de date pour les dérogations au repos dominical 2021 en vue de prendre un arrêté permettant aux commerces de détail (hors hypermarchés, appartenant à la branche « 4711F- Hypermarchés » et hors commerces de détail en matériels audio et vidéo en magasin spécialisé appartenant à la branche 4743Z) et aux Galeries Lafayette, appartenant à la branche « 4719A - Grands Magasins » de déroger au repos dominical le dimanche 28 mars 2021 et non plus le dimanche 21 mars 2021.

Les autres dates, inscrites dans l'arrêté V-DE-2020-13 du 16 décembre 2020, restent inchangées.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Orélie MINGOLLA par Laurence BILLY, Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 51, Contre : 0, Abstention : 6 (Faisons respirer Reims, Monsieur Jean Claude PHILIPOT, Monsieur Léo THYBURCE).

CM-2021-6 : Transports publics urbains
Attribution du titre Groupes scolaires
Participation financière de la Ville
Convention avec la Société Mobilité Agglomération Rémoise

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec la société MAR SAS, définissant les modalités d'attribution du titre « Groupes scolaires » pour l'utilisation des transports publics par les écoles du 1^{er} degré lors des sorties scolaires ainsi que les modalités de la participation financière versée par la Ville au concessionnaire.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-7 : Données de mesures énergétiques électriques
Convention de mise à disposition

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes avec Enedis.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-8 : SA d'HLM Plurial Novilia
Réhabilitation de 228 logements
dont 200 collectifs et 28 individuels
Quartier Neufchâtel
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 658 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116090 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 56, Contre : 0, Abstention : 0,

NPPV : Nathalie MIRAVETE

CM-2021-9 : SA d'HLM Plurial Novilia
Réhabilitation de 274 logements collectifs
Quartier Croix du Sud
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 673 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116089 constitué de 2 lignes de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
 - la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 56, Contre : 0, Abstention : 0,

NPPV : Nathalie MIRAVETE

CM-2021-10 : SA d'HLM le Foyer Rémois
Réhabilitation de programmes immobiliers
Rues Chalet-Solférino-bel Air/Verdun/Rilly-la-Montagne
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % soit pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 000 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la banque Arkea Entreprises et Institutionnels, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°MX1823168INS.FREMOIS,

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
 - sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
 - la Ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-11 : OPH Reims habitat
Acquisition-amélioration d'un logement individuel PLAI
11 rue de l'Adriatique à Reims
Garantie d'emprunt

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 225 021 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°113096 constitué de 3 lignes de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération,

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
 - sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
 - la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur, une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 51, Contre : 1 (Monsieur Jean Claude PHILIPOT), Abstention : 0,
NPPV : Xavier ALBERTINI, Badia ALLARD, Jean-Marc ROZE, Armelle SIMON, Vincent VERSTRAETE

CM-2021-12 : Nouveau Programme de Renouveau Urbain 2021-2023
Guichet clause sociale ANRU
Convention avec la Chambre Régionale de l'Economie sociale et
solidaire

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté urbaine du Grand Reims et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand Est pour l'animation et la gestion du guichet clauses sociales du Nouveau Programme de Renouveau urbain 2021-2023.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 56, Contre : 0, Abstention : 1 (Monsieur Jean Claude PHILIPOT),

CM-2021-13 : Charte de la laïcité
Adoption

d'adopter la Charte de la laïcité de la Ville.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-14 : Règlement d'attribution des subventions
Charte de la Laïcité
Modification

d'adopter le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié, applicable à toutes les demandes de subventions.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-15 : Attribution de subventions

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des associations désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Étaient excusé(e)s : David CHATILLON, Touria DOUAH

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0

NPPV : 1234 Structure petite enfance : Kim DUNTZE - 1259 Association des Maisons de Quartiers de Reims: Charles GERMAIN- Mario ROSSI - Philippe WATTIER -207 Fédération des Conseils de Parents d'Elèves: Patricia GRAIN-539 Centre International de Séjour: Dimitri OUDIN -BA n°324Comité de Jumelage Reims Aix la Chapelle: Dimitri OUDIN-BA n°5989 Comité de jumelage Reims Arlington: Dimitri OUDIN-NEOMA: Catherine VAUTRIN

CM-2021-16 : Dispositif vacances apprenantes 2020
Conventions avec les collèves

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les collèves Maryse Bastié, Colbert et Robert Schuman dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération été 2020 « vacances apprenantes » dans les écoles publiques rémoises Prieur de la Marne, Desbureaux et Général Carré.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

NPPV : Collège Maryse Bastié: Laurent GOBINET, David CHATILLON-Collège Colbert: Sylvana SAHO-NUZZO, Brigitte BLONDEAU-Collège Robert Schuman: Catherine CHOPART, Catherine COUTANT.

CM-2021-17 : Dispositifs d'accompagnement au Bafa et au Bafd
Nouveaux règlements intérieurs

d'adopter les nouveaux règlements intérieurs des dispositifs d'accompagnement aux Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-18 : **Association Noël Paindavoine**
Attribution de subvention
Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 72 000 € au titre de l'année 2021, à l'association Noël Paindavoine,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs triennale fixant notamment les modalités du partenariat avec l'association.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-19 : **Association Rosace**
Attribution de subventions
Convention pluriannuelle d'objectifs 2021 2023

d'attribuer à l'association Rosace :

- . une subvention de fonctionnement de 46 000 € au titre de l'année 2021,
- . une subvention d'action projet sur les actions de prévention et/ou partenariales telles que prévues dans le Contrat Local de Santé 2018-2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs triennale fixant notamment les modalités du partenariat avec l'association.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-20 : **Evènement "Le Lien"**
Attribution de subvention
Convention de partenariat avec l'école Internationale TUNON

d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Ecole Internationale Tunon en vue de l'organisation de l'évènement « Le Lien » en faveur des personnes âgées seules à domicile et des infirmières libérales rémoises,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat afférente avec l'association permettant à la Ville de relayer l'évènement sur l'ensemble de ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, magazine...).

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-21 : **Journée découverte des métiers du sport et de l'animation**
Evènement d'orientation professionnelle
Mise à disposition de moyens
Convention avec l'association pour la promotion des métiers du sport
et de l'animation du Grand Est

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation précisant les modalités de mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains, à titre gracieux, nécessaires au bon déroulement de la journée de découverte des métiers du sport et de l'animation, le 23 mars 2021 au gymnase Jean Jacques Lapique.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-22 : **Sensibilisation au handicap et au handisport**
Journée Nationale du Sport et du Handicap
Stage sportif équipe de France féminine de basket fauteuil
Mises à disposition de moyens
Conventions avec l'Association rémoise des étudiants en STAPS et l'Université de Reims Champagne Ardenne

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Université de Reims Champagne Ardenne et l'Association rémoise des étudiants en STAPS, précisant les modalités de mise à disposition de matériel et de moyens humains, à titre gracieux nécessaires au bon déroulement de la journée nationale du sport le 24 mars 2021 et le stage sportif semestriel du 22 au 26 mars 2021, qui se dérouleront au complexe René Tys.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

NPPV : Mounya TAGGAE

CM-2021-23 : Installation d'équipements sportifs extérieurs
Convention de partenariat avec le groupe MGEN
et la Société AirFit

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le groupe MGEN et la Société AirFit précisant les modalités de l'installation d'équipements sportifs extérieurs au parc Saint John Perse.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-24 : Associations sportives
Attribution de subventions
Conventions

d'attribuer les subventions aux associations sportives suivantes pour l'année 2021 :

Association Croix Rouge pour l'Animation et la Promotion, pour un montant de 39 550 € maximum,

Aéroclub de Champagne, pour un montant de 21 613 € maximum,

Amicale Sportive Municipale, pour un montant de 25 000 € maximum,

Association Gymnique Rémoise, pour un montant de 29 450 € maximum,

Cercle d'Escrime de Reims, pour un montant de 26 000 € maximum,

Cercle Nautique des Régates Rémoises, pour un montant de 199 500 € maximum,

Champagne Basket Féminin, pour un montant de 295 000 € maximum,

Club des Lutteurs Rémois, pour un montant de 17 100 € maximum,

Club de Patinage Artistique de Reims, pour un montant de 38 000 € maximum,

Cercle Rémois d'Arts Martiaux, pour un montant de 19 000 € maximum,

District Athlétique Club de Reims, pour un montant de 28 500 € maximum,

Entente Family Stade de Reims Athlétisme, pour un montant de 218 500 € maximum,

Football Club de Formation la Neuville Jamin, pour un montant de 22 000 € maximum,

Olympique Rémois de Tennis de Table, pour un montant de 42 826 € maximum,

Reims Avenir Patinage, pour un montant de 24 700 € maximum,

Reims Champagne Basket, pour un montant de 22 800 € maximum,

Reims Champagne Handball, pour un montant de 46 000 € maximum,

Reims Europe Club, pour un montant de 27 550 € maximum,

Reims Haltérophilie Musculation, pour un montant de 19 950 € maximum,

Reims Métropole Hockey, pour un montant de 34 000 € maximum,

Reims Métropole Volley, pour un montant de 46 000 € maximum,

Reims Murigny FP, pour un montant de 18 810 € maximum,

Reims Patinage de Vitesse, pour un montant de 21 600 € maximum,

Reims Sainte Anne, pour un montant de 120 840 € maximum,

Roller Hockey Reims, pour un montant de 25 000 € maximum,

Stade de Reims Natation, pour un montant de 253 000 € maximum,

Stade de Reims Rugby, pour un montant de 30 900 € maximum,

Tennis Club Géo André, pour un montant de 29 000 € maximum,

Union Nationale du Sport Scolaire de la Marne, pour un montant de 36 700 € maximum,

Union Sportive de l'Enseignement du premier Degré de Reims, pour un montant de 59 180 € maximum.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, à cet effet, les conventions annuelles afférentes avec chacune des associations sportives.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

NPPV : CCRB: Nathalie MIRAVETE-STADE DE REIMS: Nathalie MIRAVETE

CM-2021-25 : **Jumping international de Reims 3 étoiles**
Concours jeunes chevaux
Concours national et régional (pro2, amateur)
Mise à disposition de moyens
Attribution de subvention
Convention avec l'association la Société Hippique de Reims

d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association sportive Société Hippique de Reims, en vue de l'organisation du jumping international de Reims 3 étoiles, du concours jeunes chevaux et des concours national et régional Pro2 et amateur qui auront lieu du jeudi 27 mai au dimanche 6 juin 2021 au parc de Champagne,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association sportive Société Hippique de Reims précisant les modalités de mise à disposition d'équipements, de matériels et des moyens humains, à titre gratuit, nécessaires au bon déroulement de ces manifestations.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-26 : **Bibliothèque municipale**
Dépôt du journal L'Union

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de dépôt avec le journal L'Union, permettant le déménagement du fonds du journal L'Union de la Bibliothèque Carnegie dans le Centre de conservation mutualisé de la Ville.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-27 : **Bibliothèque Municipale**
Dons et legs

de renoncer au legs de Madame Elisabeth Muller,

d'accepter les dons de Monsieur Roland Noel et de Madame Nohad Salameh,

de prendre acte des conditions émises par les donateurs,

d'intégrer l'ensemble des documents constituant ces dons aux collections patrimoniales de la bibliothèque municipale,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de don avec chaque donateur ainsi que l'ensemble des documents afférents à ces dons.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-28 : **Bibliothèque Municipale**
Exposition "Textographies : le noir dans toutes ses couleurs" de
Benoît et Jules SEVERAC
Cession de droits

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de droits avec Jules Séverac et Benoît Séverac dans le cadre de l'exposition « Textographies : le noir dans toutes ses couleurs » proposée par la Bibliothèque Municipale, du 2 mars au 30 avril 2021 à la Médiathèque Jean Falala, pour un montant total de 372 €.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-29 : **Musée des Beaux-Arts**
Plan pluriannuel de valorisation des musées 2021-2025

d'approuver le plan pluriannuel de valorisation des musées 2021-2025, qui sera transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au service des musées de France.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 58, Contre : 1 (Monsieur Jean Claude PHILIPOT), Abstention : 0

CM-2021-30 : **Accueil de tournages en Grand Est**
Convention cadre de partenariat 2019-2021 avec la Région Grand
Est et la Communauté urbaine du Grand Reims
Participation de la Ville
Annexe financière 2021

de participer à hauteur de 25 000 €, pour l'année 2021, auprès de la Région Grand Est au titre du

Fonds de soutien régional au cinéma et à l'audiovisuel,
d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe financière 2021 à la convention cadre de partenariat 2019-2021 – PLATO (réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages en Grand Est).

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 57, Contre : 0, Abstention : 0,

NPPV : Xavier ALBERTINI, Véronique MARCHET

**CM-2021-31 : Association Pôle Arts Visuels du Grand-Est
Adhésion
Inscription dans les réseaux locaux Arts Visuels
Charte professionnelle de bonnes pratiques
Charte des Ateliers du Grand Est**

d'adhérer à l'association « Pôle Arts Visuel du Grand Est », en inscrivant la Fileuse dans le collège « Structures » de cette association, moyennant une cotisation annuelle estimée à 500 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte professionnelle de bonnes pratiques issue du SODAVI, et la charte des Ateliers du Grand Est.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

**CM-2021-32 : Bibliothèque Municipale
Convention de partenariat avec l'association nationale Images en
bibliothèque
Avenant**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association nationale Images en bibliothèques, portant sur la programmation de séances virtuelles afin de maintenir l'événement pour le public.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

**CM-2021-33 : La Fileuse, Friche artistique
Dispositifs de résidences associées de production
Création de bourses de résidence**

de créer annuellement des résidences associées de production artistiques rémunérées dans les conditions suivantes :

- résidence associée de production Arts Plastiques, d'une durée de deux ans, assortie d'une bourse de conception ou de production de 3 000,00 €, versée en deux annuités de 1 500,00 €,
- résidence associée de production Arts de la Scène, d'une durée d'un an, assortie d'une bourse de conception ou de production de 2 000,00 € versée en une fois,
- résidence associée d'écriture, d'une durée de 2 mois fractionnables sur une période de 6 mois, assortie d'une bourse de conception ou de production de 1 000,00 € versée en deux fois,

de préciser, qu'en cas de résiliation anticipée de la résidence, la Ville pourra exiger le remboursement de la bourse versée au prorata de la réalisation de l'activité,

d'approuver les modalités de sélection sur appel à candidatures,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 1 (Monsieur Jean Claude PHILIPOT)

**CM-2021-34 : Gestion des droits d'auteur
Contrat d'usages numériques
Convention d'édition avec la Société des auteurs dans les arts
graphiques et plastiques**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'usages numériques et la convention d'édition avec la société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-35 : Etat des emplois
Modifications

de modifier l'état des emplois comme suit :

créer, à la direction de la police municipale, de la tranquillité publique et de la sécurité civile, par redéploiement, sept postes d'agent de police municipale, en vue de renforcer, entre autres, l'unité de tranquillité nocturne et la sécurité des parcs et jardins et quatre postes d'adjoint administratif pour consolider l'équipe des opérateurs(trices) de vidéo-protection,
transformer :

- à la direction des sports, au service exploitation et maintenance :

un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint administratif en vue de mettre en adéquation le grade du poste avec le grade de son nouvel occupant,

- à la direction de la culture et du patrimoine :

un poste de rédacteur vacant en poste d'adjoint administratif, assistant(e) de gestion administrative et financière en vue de répondre au besoin de la direction,

à la Bibliothèque Municipale, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise, en vue de nommer son occupant, inscrit sur la liste d'aptitude, dont l'évolution des missions et des responsabilités permet cette promotion,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, pour le recrutement :

- à la direction études et travaux de bâtiment :

d'un chef de projet opérationnel, sur un poste vacant existant au tableau des emplois.

Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade d'ingénieur territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

au service génie climatique et gestion de l'énergie, d'un(e) automaticien(ne), sur un poste vacant existant au tableau des emplois. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade de technicien territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

- à la direction des espaces verts, au service aménagement :

d'un(e) chargé(e) de conception et de gestion graphiques des paysages, sur un poste vacant existant au tableau des emplois. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 1^{er} échelon du grade de technicien territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

de recruter, par voie contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 3, II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée :

- à la direction de la culture et du patrimoine :

au service patrimoines – ville d'art et d'histoire, un(e) assistant(e) de gestion administrative qui sera rémunéré(e) par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade d'adjoint administratif, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

au service développement culturel, un chef de projet qui sera rémunéré par référence à l'indice majoré fixe afférent au 3^{ème} échelon du grade d'attaché territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

de modifier, à la direction de la culture et du patrimoine, au conservatoire à rayonnement régional, la répartition des heures d'enseignement musical afin de maintenir des disciplines indispensables à la suite de deux départs, par la transformation de postes comme suit :

· un poste de professeur d'enseignement artistique de 10/16e en poste de 16/16^e,

· un poste d'assistant d'enseignement artistique de 4/20e en poste de 10/20^e,

- un poste d'assistant d'enseignement artistique de 10/20^e en poste de 14/20^e,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de 4/16^e en poste de 10/16^e,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de 16/16^e vacant en poste d'assistant d'enseignement artistique de 8/20^e.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-36 : Socle indivisible de compétences du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne
Convention portant adhésion de la Ville

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant adhésion de la Ville au socle indivisible de compétences du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 56, Contre : 0, Abstention : 0,

NPPV : Badia ALLARD, Vincent VERSTRAETE, Philippe WATTIER

CM-2021-37 : Accès au restaurant municipal de la Ville
Convention avec le Ministère de la justice

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au restaurant municipal, aux personnels du Ministère de la Justice pour une durée maximum 3 ans, au tarif des organismes conventionnés.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-38 : Bail à construction au profit de la société Plurial Novilia
Rue des Bouchers
Résiliation
Avenant

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant portant résiliation du bail à construction consenti à la société Plurial Novilia pour une durée de 45 ans, relatif à une parcelle de terrain sise à Reims rue des Bouchers sur laquelle les deux pavillons construits seront démolis par le preneur.

Les frais d'acte seront pris en charge par la société Plurial Novilia.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0,

NPPV : Nathalie MIRAVETE

CM-2021-39 : Copropriété sise à Reims
17 rue Henri Jadart
Régularisation foncière

d'autoriser l'acquisition, à titre gratuit, des droits de la SAEM Champagne Parc Auto, soit 1/20^{ème} et de la Société GPS Immobilier, soit 9/10^{èmes} sur le lot n° 29, afin de détenir l'entière propriété du lot n° 29 de l'ensemble immobilier Jadart, cadastré section IK n° 1035, en nature de couloir pour environ 70 m²,

d'autoriser la cession, à titre gratuit, au profit de la Copropriété Jadart, d'un couloir d'environ 35 m², provenant de la division du lot 29 en nature de couloir d'environ 70 m², afin de l'intégrer dans la dite Copropriété et de régulariser son usage,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant aux acquisitions et cessions, de supporter les frais de géomètre et de notaire liés aux présentes acquisitions et cessions.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-40 : Volume dans un immeuble sis rue Pierre Fresnay à Reims
Cession

de constater la désaffectation du domaine public communal du plateau situé au premier étage du bâtiment de l'antenne municipale de Murigny ainsi que l'emprise foncière du plot d'accès pour environ 30 m², provenant de la parcelle cadastrée section EZ n° 837, au motif qu'ils n'ont pas d'utilité pour la collectivité et qu'ils sont vacants,

de prononcer le déclassement du domaine public communal de ce plateau et de l'emprise foncière de son plot d'accès,

d'autoriser la cession au profit d'une SCI en cours de création, représentée par Monsieur Cormanski, d'un plateau à aménager d'environ 170 m², issu d'une division en volume en cours de rédaction ainsi que de l'emprise foncière du plot permettant son accès, en cours de division et provenant de la parcelle située à Reims, rue Pierre Fresnay, cadastrée section EZ n° 837, libre de toute occupation, au prix de 70 000 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente vente, en ce compris la division parcellaire et l'état descriptif de division en volumes,

d'autoriser l'insertion, tant dans le compromis de vente que dans l'acte authentique à intervenir, d'une clause de complément de prix, précisant qu'en cas de revente, dans son état initial, à un prix ou une valeur supérieure au prix stipulé dans son acte d'acquisition, dans un délai de un an l'acquéreur versera à la Ville de Reims un complément de prix correspondant à 35% de la plus-value réalisée,

d'autoriser l'acquéreur à déposer toute demande administrative ou d'urbanisme sur l'ensemble immobilier objet de la vente, et à procéder aux études et démarches nécessaires sur ledit plateau et sur l'emprise foncière de son plot d'accès,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de notaires, de division en volumes et autres conseils afférents à la vente,

d'imputer les recettes de 70 000 € d'une part et 892,80 € d'autre part sur le budget principal, correspondant au prix et au coût de la division en volumes, supporté par le vendeur que l'acquéreur remboursera.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-41 : ZAC Sernam-Boulingrin lots C1-C2
Cession au groupement Société Financière Immobilière de
Champagne Nacarat et SPI Promotion

de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section BD n^{os} 34, 35 et 39, et de déclasser du domaine public communal les emprises démolies, celles-ci relevant désormais du domaine privé de la collectivité,

de déclasser par anticipation du domaine public communal l'emprise de la loge du gardien du Cimetière Nord, conformément à l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, sa désaffectation et sa démolition intervenant ultérieurement et au plus tard dans un délai de trois ans à compter de la présente délibération,

d'autoriser la cession au groupement Société Financière Immobilière de Champagne (FIC)-Nacarat et SPI Promotion, représenté par la Société FIC, ou toute personne morale qu'il se substituerait, les lots C1 et C2 de la ZAC Sernam-Boulingrin, soit :

- le lot C1 avec les droits à construire correspondants, soit 2 677 m² de surface de plancher environ, avec un prix d'acquisition de 552,85 € HT par m² SDP, soit 1 480 000 € HT environ,
- le lot C2 avec les droits à construire correspondants, soit 5 426 m² de surface de plancher environ, avec un prix d'acquisition de 611,86 € HT par m² SDP, soit 3 320 000 € HT environ,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à la présente cession, intégrant notamment une clause de réméré de trois années et une clause de plus-value d'une durée de deux années à hauteur de 50%,

d'autoriser le futur acquéreur à déposer par anticipation toute demande d'autorisation administrative sur l'emprise cédée, et à réaliser toutes études de sol, sondages ou diagnostics sur le terrain.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 58, Contre : 1 (Monsieur Léo TYBURCE), Abstention : 0

CM-2021-42 : Marché de maintenance des logiciels Zedoc et Newsclip et
prestations associées
Convention de groupement de commandes

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance des logiciels Zedoc et Newsclip et prestations associées,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-43 : Marché négocié relatif au logiciel JPlatform
Convention de groupement de commandes

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance et aux prestations d'assistance du logiciel JPlatform (Jalios),

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,
de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-44 : Marchés de prestations et de fournitures relatifs aux véhicules de
la Ville et de la Communauté urbaine du Grand Reims
Convention de groupements de commandes

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés de prestations et de fournitures relatifs aux véhicules de la Ville et de la Communauté urbaine du Grand Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,
de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-45 : Marché d'abonnement et maintenance de la solution e-Sedit GF et
réalisation de prestations associées
Convention de groupement de commandes

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Caisse des Ecoles de Reims et l'Ecole Supérieur d'Art et de Design afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à l'abonnement et à la maintenance de la solution E-SEDIT GF ainsi que la réalisation de prestations associées,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,
de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

Votes : Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0

CM-2021-46 : Opéra de Reims
Délégation de service public
Rapport d'activités 2018-2019
Information du conseil municipal

après examen de son contenu, de prendre acte du rapport d'activités de la Délégation de Service Public de l'Opéra de Reims pour la saison 2018-2019.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

CM-2021-47 : Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles
Comptes administratifs 2019
Information du Conseil Municipal

après en avoir pris connaissance, de prendre acte de la communication des comptes administratifs 2019 de la Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

CM-2021-48 : Installations classées pour la protection de l'environnement
communication au conseil municipal

de prendre acte de la communication relative à l'exploitation de l'installation classée pour la protection de l'environnement de la société AREFIM,

de demander aux services préfectoraux de s'assurer de la mise en place dans cette installation classée et notamment à l'égard des populations des zones d'habitations avoisinantes, de toutes

les mesures de vigilances adéquates face aux risques potentiels de quelque nature qu'ils soient.
Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

CM-2021-49 : Délégation du Conseil municipal à l'Exécutif
Compte rendu

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Étaient représenté(e)s : Marie-Thérèse PICOT par Marie DEPAQUY

La séance est levée à 19h15

Fait à Reims, le 10 février 2021



Arnaud ROBINET
Maire de Reims

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, RENOUVELLEMENT URBAIN ET LOGEMENT

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du 26 janvier 2021**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association		Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
			2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
1083	Consommation Logement et Cadre de Vie Union Départementale de la Marne	subvention de fonctionnement	600 €	1 100 €	800 €
6809	IM'HAIJ 51 "L'Agence Immobilière à l'Image des Jeunes"	subvention de fonctionnement	6 000 €	8 000 €	6 000 €
143	Association Force ouvrière Consommateurs	subvention de fonctionnement	500 €	500 €	500 €
4775	FEMMES RELAIS 51	subvention de fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €
			TOTAL		17 300 €

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du 26 janvier 2021**

SUBVENTION "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
		2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
N°539 : CIS Centre International de Séjour	Contribuer à leurs activités d'hébergement et d'animations	4 750,00 €	4 750,00 €	4 750,00 €
TOTAL			4 750,00 €	

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Solidarité - Santé - Famille - Petite enfance - Séniors- Citoyenneté du 26 janvier 2021

DELEGATION DE Mme DEPAQUY

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	proposé à la commission spécialisée
145 Association des Coronariens de Champagne-Ardenne "La Cordiale"	Activités physiques. Participation à des manifestations locales à caractère médical.	1 600,00 €	1 700,00 €	1 600,00 €
368 Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	Sur Reims : CHU Robert Debré, Maison Blanche, Hôpital américain, Hôpital Sébastopol et EHPAD Roederer	2 050,00 €	2 300,00 €	2 050,00 €
394 Association des Mutilés de la Voix Champagne Ardenne et Aisne	Informier et soutenir les laryngectomisés et leurs proches Interventions dans les établissements d'enseignement (IFSI, lycées...)	500,00 €	600,00 €	500,00 €
565 SOS Amitié	Fonctionnement du poste d'écoute téléphonique anonyme 24h/24, 7j/7	2 200,00 €	2 500,00 €	2 200,00 €
689 France Rein Champagne Ardenne, association des insuffisants rénaux	Soutien aux personnes dialysées ou transplantées - Actions d'information et de prévention	500,00 €	600,00 €	500,00 €
2744 Maison de la Nutrition Coeur Obésité Diabète de Champagne Ardenne	Structure d'information, de prévention, d'éducation et de formation à la santé dans les domaines de la nutrition, du diabète, de l'obésité et du risque cardio-vasculaire.	7 000,00 €	7 600,00 €	7 000,00 €
3573 ROSEAU	Actions en faveur des enfants hospitalisés à l'Hôpital Américain et de leurs parents. Aide à la recherche médicale et à la formation.	2 600,00 €	2 750,00 €	2 600,00 €
4052 Jusqu'à la Mort, Accompagner la Vie - JALMALV Marne	Accompagnement de malades en fin de vie. Développement des soins palliatifs	500,00 €	500,00 €	500,00 €
4853 Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains de la Marne - France ADOT 51	Promotion et information sur le don d'organes et de tissus humains, de moelle osseuse	250,00 €	300,00 €	250,00 €
7680 Un combat, une Renaissance en Champagne Ardenne	Aide, écoute et information sur l'obésité. Lieu d'échanges, de conseils, d'accompagnement et de rééducation après une intervention.	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
8267 Association des troubles du comportement alimentaire, Le regard du miroir	Aide, écoute et information sur les troubles du comportement alimentaire	1 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL			19 200,00 €	

DELEGATION DE Mme DEPAQUY - Protection animale

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT en application d'une convention

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Date de signature de la convention	Montant	Montant 2021	
			2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	proposé à la commission spécialisée
33 Association rémoise "Les Amis des bêtes"	Fonctionnement du service fourrière animale	01/01/1980	56 000,00 €	69 700,00 €	56 000,00 €
			TOTAL	56 000,00 €	

SUBVENTION D'EQUIPEMENT - en application d'une convention

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Date de signature de la convention	Montant	Montant 2021	
			2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	proposé à la commission spécialisée
33 Association rémoise "Les Amis des bêtes"	Amélioration des conditions d'accueil des animaux au Refuge de Reims	01/01/1980	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
			TOTAL	16 000,00 €	

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
		2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	proposé à la commission spécialisée
4739 Ecole du Chat "Comité de Défense des Bêtes Libres" de Reims	Capture, stérilisation et identification de chats errants. Stérilisation et identification de chats appartenant à des personnes défavorisées.	6 000,00 €	7 000,00 €	6 000,00 €
		TOTAL	6 000,00 €	

DELEGATION DE Mme ALLARD

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
63 Association Valentin Haüy pour les Aveugles	Vie associative et actions de sensibilisation au handicap visuel.	350,00 €	800,00 €	350,00 €
369 Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux Section Marne - UNAFAM Marne	Soutien aux familles - Aide à la vie sociale, au logement, au travail... Participation aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)	2 300,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €
400 Association Française contre les Myopathies Délégation de la Marne	Représenter l'AFM-Téléthon au niveau départemental Contribuer à l'information et à la prévention sur les pathologies Rompre l'isolement (ateliers, foot fauteuil, sorties,...)	2 300,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €
711 Association des Sourds de Reims et de Champagne-Ardenne (ASRCA)	Foyer de regroupement des sourds : organisation d'activités à caractère socio-éducatif, sportif, culturel, théâtral.	2 850,00 €	8 000,00 €	2 850,00 €
4127 Association Solidarités des Sclérosés en Plaques	Activités de soutien auprès des malades (édition d'un journal, réunions d'information avec des professionnels médicaux, rencontres conviviales).	350,00 €	350,00 €	350,00 €
5170 Le Regard au Bout des Doigts	Organisation d'activités et d'ateliers pour les personnes déficientes visuelles	2 375,00 €	2 500,00 €	2 375,00 €
6338 Association de Parents d'Enfants Dyslexiques Marne - APEDYS 51	Permanences, écoute téléphonique, interventions dans les collèges, réunions d'information	300,00 €	300,00 €	300,00 €
7374 Les Choristes de l'espoir	Chorale composée de personnes atteintes de troubles neurologiques.	500,00 €	800,00 €	500,00 €
			TOTAL	11 325,00 €

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Solidarités - Santé - Famille - Petite Enfance - Seniors - Citoyenneté du 26 janvier 2021

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Délégation de Mme DUNTZE

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
1234 Structure Petite Enfance	Fonctionnement multi-accueil <i>Convention 2021-2024 en cours de signature</i>	2 250 000,00 €	2 381 000,00 €	2 250 000,00 €
1234 Structure Petite Enfance	Reversement de la prestation de service du contrat enfance jeunesse, prévu courant 2021	119 127,00 €	---	183 329,00 €
2473 La Farandole	Fonctionnement <i>Convention 2021-2024 en cours de signature</i>	141 600,00 €	141 600,00 €	141 600,00 €
2473 La Farandole	Reversement de la prestation de service du contrat enfance jeunesse, prévu courant 2021	---	---	22 295,00 €
1259 Association des Maisons de quartier de Reims	Fonctionnement des multi-accueils (convention cadre du 18/01/18)	833 400,00 €	833 400,00 €	833 400,00 €
6810 Les P'tits Marmots	Fonctionnement	---	3 585,00 €	3 585,00 €
3230 L'Espace rencontre le Creuset	Fonctionnement	11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €
634 Association des conjoints survivants et parents d'orphelins - FAVEC51	Fonctionnement	500,00 €	550,00 €	500,00 €
			TOTAL	3 446 209,00 €

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Délégation de Mme DUNTZE

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
7337 Jumeaux et plus 51	Achat de matériel de puériculture	---	1 757,00 €	1 757,00 €
			TOTAL	1 757,00 €

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Délégation de M. GERMAIN

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
1259 Association des Maisons de quartier de Reims	Fonctionnement (convention cadre du 18/01/18)	3 915 000,00 €	3 915 000,00 €	3 915 000,00 €
			TOTAL	3 915 000,00 €

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Solidarités - Santé - Famille - Petite Enfance - Seniors - Citoyenneté du 26 janvier 2021**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
DELEGATION DE Mmes DUNTZE et PICOT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
2462 La 5ème saison association des personnels et amis de la résidence Roux	Fonctionnement	1 400,00 €	1 600,00 €	1 400,00 €
7346 Relais Etoile de Vie (REV en champagne)	Fonctionnement	650,00 €	1 000,00 €	650,00 €
7864 Ensemble 2 générations Reims	Fonctionnement	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6745 Association Club de Talleyrand	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	500,00 €
496 Association des Résidences Foyers	Fonctionnement	4 700,00 €	4 700,00 €	4 700,00 €
1909 Rassemblement des énergies pour une gérontologie active et des réalisations diverses (REGARD)	Fonctionnement	3 000,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €
TOTAL				11 330,00 €

SUBVENTIONS "ACTION PROJET"
DELEGATION DE Mmes DUNTZE et PICOT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
2462 La 5ème saison association des personnels et amis de la résidence Roux	Aide exceptionnelle compte tenu de la fermeture de EHPAD pendant le confinement COVID de mars	---	1 162,00 €	1 162,00 €
2462 La 5ème saison association des personnels et amis de la résidence Roux	Orgue de barbarie	1 200,00 €	1 600,00 €	1 400,00 €
TOTAL				2 562,00 €

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Sport, éducation, jeunesse du 27 janvier 2021**

SUBVENTIONS "ACTION PROJET"

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
		2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
N°5173 : Olympiades de la Chimie en Champagne-Ardenne	Organisation des 37èmes Olympiades de la Chimie - épreuves le 3 février et finale régionale le 17 février 2021	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
N°5079 : Association Rémoise des Etudiants en STAPS - ARES	Journée Nationale du Sport et du Handicap - le 24 mars 2021	---	500,00 €	500,00 €
N°2135 : Bureau des Arts - BDA NEOMA	Organisation d'une Comédie Musicale "Léonard Da Vinci, le secret des Illuminati" - les 16 et 17 avril 2021	3 000,00 €	3 675,00 €	3 000,00 €
TOTAL			4 500,00 €	

DIRECTION EDUCATION**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Sport, éducation, jeunesse du 27 janvier 2021****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
		2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
207 Fédération des Conseils de Parents d'Elèves - FCPE	Participation de la Ville au loyer de l'association	8 500	8 500	8 500
212 Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de l'Agglomération du Grand Reims - PEEP	Participation de la Ville au fonctionnement de l'association	8 500	8 500	8 500
241 Société des fêtes scolaires de Reims	Participation de la Ville au fonctionnement de l'association	3 600	600	600
2650 Amis de l'enseignement international de Reims	Participation de la Ville au fonctionnement de l'association	1 000	1 000	1 000
4141 Union Rémoise des Délégués Départementaux de l'Education Nationale de Reims et sa Région - D.D.E.N.	Participation de la Ville au fonctionnement de l'association	700	700	700
5133 Pour la promotion de Lire et faire lire dans la Marne	Participation de la Ville au fonctionnement de l'association	3 000	5 000	3 000
TOTAL				22 300

DIRECTION DU PROTOCOLE

Liste des dossiers d'attribution de subventions présentés à la Commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, Festivals et animations de rue du 27 janvier 2021

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
		2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
BA n°324 - Comité de Jumelage Reims Aix la Chapelle	Subvention de fonctionnement 2021	5 000 €	5 000 €	5 000 €
BA n°2379 - Association des Sous-Officiers de réserve de Reims et de sa région (ASOR)	Subvention de fonctionnement 2021	900 €	900 €	900 €
BA n°5406 - Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation - Délégation de la Marne (AFMD)	Subvention de fonctionnement 2021	1 000 €	1 000 €	1 000 €
BA n°376 - Association des Décorés du Travail de Reims et Environs (ADT Reims)	Subvention de fonctionnement 2021	1 520 €	1 520 €	1 520 €
BA n°741 - Reims Rayonnement International (RRI)	Subvention de fonctionnement 2021	7 000 €	7 000 €	7 000 €
BA n°5989 - Comité de Jumelage Reims Arlington	Subvention de fonctionnement 2021	4 000 €	4 000 €	4 000 €
TOTAL				19 420 €